

DEVENIR PARTENAIRE DE LA MARQUE

## DOSSIER DE CANDIDATURE MISSA

### **Préalable**

La **MISSA** est garante de l'image et de la bonne utilisation de la marque vis-à-vis de la ville de l'**Isle-sur-la-Sorgue**, propriétaire de la marque, et l'ensemble des membres du Comité de pilotage. C'est pourquoi elle a défini les conditions qui permettent d'attester que les candidats retenus partagent l'ambition et les valeurs de la marque.

Les dossiers de candidature seront instruits par la **MISSA** et soumis à la décision du Comité de la marque qui se compose de représentants du Comité de pilotage, de la direction de la **MISSA** et de la communication de la ville.

Pour permettre au « Comité de la marque » de rendre son avis, les candidats sont invités à préciser leur demande et leur projet permettant d'évaluer leur disposition à devenir partenaire de la marque.

Les candidats sont invités à :

- Remplir le présent dossier en complétant les différents champs proposés.
- Fournir, en complément, en numérique ou par mail, tous autres documents éventuels en lien avec la demande.
- Signer la déclaration sur l'honneur figurant en annexe 1

Toutes les informations transmises à la **MISSA** dans le cadre de cette candidature seront traitées de manière confidentielle et ne seront destinées qu'à l'instruction du dossier devant le Comité de la marque.

- Envoi du dossier par mail (il vous sera envoyé un accusé de réception si vous ne l'avez pas programmé automatiquement avec votre mail)
- Ou bien par pli recommandé avec accusé de réception
- Ou bien en dépôt sur place

Une réponse provisoire ou définitive sera envoyée à toute demande sous une semaine (7 jours).

La licence d'exploitation de la marque est concédée par la signature d'un règlement d'usage, définissant les modalités d'exploitation de la marque, signé conjointement par le Licencié et la **MISSA**.



**II/ VOTRE DEMANDE**

---

**1- Précisez quels types d'applications ou d'utilisations de la marque souhaitez-vous appliquer ?**

(merci de donner le plus de précisions possible, et si nécessaire, de joindre tout document utile, afin d'éclairer le « Comité de la marque »)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2- Précisez vos motivations et vos objectifs par rapport à l'utilisation que vous envisagez de faire**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Annexe 1 : Déclaration sur l'honneur

---

Le candidat déclare sur l'honneur :

**1- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal :**

les articles 222-38 222-40 (trafic de stupéfiants, importation ou exportation illicite de stupéfiants) 313-1 à 313-3 (escroquerie, tentative d'escroquerie) , 314-1 à 314-3 (abus de confiance), 324-1 à 324-6 (blanchiment, tentative de blanchiment), 421-2-1 (acte de terrorisme), le deuxième alinéa de l'article 421-5 (direction ou organisation d'un groupement formé ou d'une entente établie en vue de la préparation d'un acte de terrorisme), l'article 433-1 (corruption ou trafic d'influence actifs), le deuxième alinéa de l'article 434-9 (entrave à l'exercice de la justice), les articles 435-2 (corruption ou trafic d'influence passifs), 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8 (faux et usage de faux), l'article 441-9 (tentative de faux et usage de faux) et l'article 450-1 (association de malfaiteurs), ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

**2- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts** (soustraction ou a tentative de soustraction frauduleuse à l'établissement ou au paiement total ou partiel des impôts) ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

**3- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire** pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1 (travail dissimulé), L8231-1 (marchandage), L8241-1 (prêt illicite de main d'œuvre) et L8251-1 (emplois d'étrangers sans titre de travail) du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

**4- Ne pas être en état de liquidation judiciaire** ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

**5- Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle** ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**6- Ne pas être en redressement judiciaire** ou dans une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

**7- Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle il dépose la précédente candidature, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles** à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**8- Être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le dépôt de la présente candidature, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.**

Signature du candidat :